

**Question avec demande de réponse écrite E-001826/2023
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Christophe Grudler (Renew)

Objet: Améliorer l'accréditation européenne des récepteurs de systèmes de positionnement par satellite (GNSS)

Chaque jour, de nouveaux projets utilisent les services de positionnement par satellites européens GALILEO ou EGNOS, pour proposer des applications performantes. La Commission, par le biais de l'EUSPA, soutient financièrement l'innovation et l'élaboration de nouvelles solutions. Par ailleurs, l'EUSPA est chargée de superviser les performances et la sécurité des systèmes GNSS en Europe.

Cependant, il est regrettable que la validation de certains récepteurs GNSS soit approuvée de manière imparfaite, avec des consortiums qui manquent de formation et d'équipement approprié pour fournir des rapports d'essais exhaustifs et fiables.

Simultanément, des laboratoires d'essais européens investissent de manière non rentable dans l'accréditation de méthodes d'essais. Leur rôle essentiel de vérification dans la chaîne de valeur est négligé, ouvrant la voie à de nombreux abus nuisibles à la valorisation des technologies spatiales et des services potentiellement disponibles.

- 1) La Commission envisage-t-elle de reconnaître les laboratoires d'essais GNSS indépendants comme des acteurs spécifiques, en les sélectionnant selon des critères de compétences spécifiques, contrôlés par des organismes d'accréditation reconnus dans l'Union?
- 2) Comment compte-t-elle renforcer ses efforts pour la normalisation du GNSS au niveau européen et mondial, afin de l'aligner avec l'évolution des exigences industrielles?

Dépôt:7.6.2023